

Mémento concernant le formulaire «Annonce d'un local d'association»

- Les locaux d'associations, pour autant qu'ils respectent certaines conditions, ne sont pas assujettis à la loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; art. 3, al. 1, lit g).

Extrait du droit en vigueur

Loi sur l'hôtellerie et la restauration (RSB 935.11)

Art. 3

¹ L'hôtellerie et la restauration ne comprennent pas

a à *f* inchangées;

g les locaux d'associations, pour autant qu'ils soient annoncés à l'autorité qui délivre les autorisations et qu'ils respectent les restrictions définies dans l'ordonnance sur l'hôtellerie et la restauration;

h à *l* inchangées.

² et ³ Inchangés.

Ordonnance sur l'hôtellerie et la restauration (RSB 935.111)

Art. 8

¹ Les restrictions suivantes sont appliquées aux locaux d'associations en vertu de l'article 3, alinéa 1, lettre g LHR:

a l'exploitation du local de l'association ne doit pas constituer le but principal de l'association;

b l'association doit gérer elle-même le local pour son propre compte;

c le chiffre d'affaires ne doit pas dépasser 50 000 francs et le loyer 18 000 francs par année;

d le local ne doit pas être reconnaissable de l'extérieur en tant qu'établissement d'hôtellerie et de restauration;

e la publicité pour l'offre de mets et de boissons est interdite à l'extérieur du local;

f l'entrée du local est réservée aux membres de l'association et exceptionnellement autorisée aux personnes les accompagnant;

g le droit d'entrée doit être contrôlé de manière appropriée;

h il ne doit pas être possible de devenir membre à l'entrée du local;

i le local ne peut pas rester régulièrement ouvert au-delà de l'heure légale de fermeture selon l'article 11 LHR.



Formulaire **Commune / Arrondissement administratif**
Annonce d'un local d'association

Données relatives à la personne assurant la présidence

Sexe masculin féminin
Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Courriel _____
Tél. privé _____ Tél. portable _____

Données relatives à l'association

Nom / Désignation _____
But statutaire _____
Adresse du site Internet _____
Siège (rue et n°, NPA, localité) _____

Données relatives au local

Nom / Désignation du local _____
Adresse (rue et n°, NPA, localité) _____

Chiffre d'affaires annuel _____ Frais annuels de location, sans les charges _____

| | oui | non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Le local est-il reconnaissable de l'extérieur en tant qu'établissement de restauration? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'attention du public est-elle attirée par une enseigne ou un autre signe? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Y a-t-il de la publicité pour l'offre de mets et de boissons à l'extérieur du local? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| L'entrée du local est-elle réservée aux membres de l'association et exceptionnellement autorisée aux personnes les accompagnant? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Comment le droit d'entrée est-il contrôlé?

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Est-il possible de devenir membre à l'entrée du local? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Le local est-il géré par l'association elle-même pour son propre compte? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Le local reste-t-il régulièrement ouvert au-delà de l'heure légale de fermeture selon l'article 11 LHR (au moins une fois par mois)? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Le local est-il loué à des tiers? Et dans ce cas, à quelle fréquence? _____
Annexe: statuts de l'association

Lieu et date _____ Signature du président ou de la présidente _____

Rapport de la commune à l'attention de la préfecture

Les indications ont été vérifiées par la commune oui

Remarques _____

Lieu et date _____ Timbre et signature _____